

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
06	06	06

Date de la convocation 26.02.2024
--------------------------------------

Date d'affichage 26.02.2024
--------------------------------

Objet de la délibération
--------------------------

**Création d'un emploi permanent à temps non complet**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12 mars 2024 Et publication du 12 mars 2024
---

Secrétaire de séance,  
Sophie DESPERIES



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SIVU ECOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE  
DE GAMARDE LES BAINS**

Séance du 7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre  
et le 7 mars

à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jérôme CURUTCHET, président.

**Présents** : Mmes Colas, Despériès, Lartigau et M. Laborde

**Excusés** : M. Cazeneuve

**Procurations** : M. Cazeneuve à Mme Colas

**Secrétaire de séance** : Sophie Despériès

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Président propose au Comité Syndical la création d'un emploi d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions d'assistance à l'enseignante au sein du service scolaire de l'école maternelle.

Après avoir entendu Monsieur le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**

- la création, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (24h00 annualisé) d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe

**PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Jérôme CURUTCHET,  
Président

